

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA M.A.L.T

TOUT LE MONDE PEUT PARTICIPER,
MAIS SEULS LES ADHÉRENTS DE PLUS DE 16 ANS, INSCRITS DEPUIS PLUS DE 6 MOIS CONSÉCUTIFS, ET À JOUR DE LEUR COTISATION
PEUVENT VOTER.

MODE D'EMPLOI :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A POUR MISSION DE PERMETTRE AUX ADHÉRENTS,
DE DÉFINIR LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'ASSOCIATION ET D'ÉLIRE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR METTRE EN PLACE
LES DÉCISIONS.

POUR LES ADHÉRENTS DE MOINS DE 16 ANS, INSCRITS
DEPUIS PLUS DE 6 MOIS, CE SONT LES PARENTS
QUI PEUVENT VOTER. ILS DISPOSENT D'UNE VOIX QUELQUE
SOIT LE NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS.

VOTENT ÉGALEMENT LES MEMBRES DE DROIT ET LES MEMBRES
ASSOCIÉS DE LA M.A.L.T.

SI VOUS NE POUVEZ PAS ÊTRE PRÉSENT LORS DE L'A.G
MAIS QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX,
VOUS POUVEZ VOUS FAIRE REPRÉSENTER.
POUR CELA IL FAUT REMPLIR UN "POUVOIR" QUI PERMET
À UN AUTRE ADHÉRENT VOTANT DE LA M.A.L.T,
DE VOTER À VOTRE PLACE !



NOUS VOUS INVITONS À PARTAGER
UN VERRE DE L'AMITIÉ À L'ISSUE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !